

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTIONS

RESIDENTIEL

LES HONORAIRES S'ENTENDENT TTC SUR LE PRIX DE VENTE - CHARGE VENDEURS

- ◆ Mandat exclusif : 4% du prix de vente (avec un forfait minimum de 8 500€)
- ◆ Mandat simple : 5% du prix de vente (avec un forfait minimum de 8 500€)
- ◆ Mandat de recherche : 6% du prix de vente* (avec un forfait minimum de 9 000€)
- ◆ Terrain : 8 500€

Toute estimation sera facturée 150€ TTC (sauf en cas de vente, remboursement sous un délai de trois mois)

* A l'exception des successions et mandats de recherches charge acquéreurs

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

LES HONORAIRES S'ENTENDENT HT SUR LE PRIX NET VENDEUR - CHARGE ACQUEREURS **

- | | |
|-------------------------------------|--|
| ◆ < 100 000,00 € | 10 % (avec un minimum de facturation de 10 000 € HT) |
| ◆ 100 001,00 - 200 000,00 € | 9 % |
| ◆ 200 001,00 - 400 000,00 € | 8 % |
| ◆ 400 001,00 - 800 000,00 € | 7 % |
| ◆ 800 001,00 - 1 000 000,00 € | 6 % |
| ◆ > 1 000 001,00 € | 5 % |
| ◆ Location immobilière d'entreprise | 20 % (Le montant des honoraires correspond à un pourcentage du loyer annuel hors taxe et dont la charge est répartie entre le bailleur et le preneur, le tout selon les termes du mandat propre à chaque bien) |

Pour la réalisation de l'état des lieux - 3 € du m² TTC

Toute estimation sera facturée 450€ TTC (sauf en cas de vente, remboursement sous un délai de trois mois)

** Sauf convention contraire précisée dans le mandat

Nouvelle tarification depuis le 23/03/2026

ENTRENOUS - IMMOBILIER